

**INITIATIVE SUR LA BONNE GOUVERNANCE
À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT
DANS LES PAYS ARABES**



L'Ordre du jour

**Conférence régionale et atelier
d'échange des bonnes pratiques
pour le renforcement de
l'intégrité dans les marchés publics**

3-4 Avril 2008, Rabat, Maroc

**Organisés par
la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc
en partenariat avec l'OCDE**



الخزينة العامة للمملكة
TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME

CONFÉRENCE RÉGIONALE (3 AVRIL) ET ATELIER POUR L'ÉCHANGE DES BONNES PRATIQUES (4 AVRIL) POUR LE RENFORCEMENT DE L'INTÉGRITÉ DANS LES MARCHÉS PUBLICS

INTRODUCTION

La passation des marchés publics est une activité publique particulièrement vulnérable à la corruption. Vu l'importance des marchés publics en termes financiers (environ 10-15% du PIB) et en termes stratégiques (acquisition des biens et des services et réalisation des travaux dont l'administration a besoin), les gouvernements ont progressivement pris conscience du risque de la corruption dans les marchés publics et de la nécessité de la prévenir.

On entend par intégrité dans les marchés publics une utilisation des fonds, des ressources, des actifs et des pouvoirs conformément à leur destination officielle, prenant compte l'intérêt public.

Plusieurs efforts internationaux ont été déployés afin de renforcer la transparence dans la passation des marchés publics non seulement par l'OCDE, mais aussi par la Banque Mondiale, le Bureau des Nations Unies sur les Drogues et la Criminalité (ONUDC), la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Union Européenne. La passation des marchés publics et la gestion des finances publiques prennent une place importante dans la Convention des Nations Unies contre la corruption – Article 9 –, qui est signée par 16 pays de la région de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient et ratifiée par 10 entre eux.

CONTEXTE

En mai 2007, suite à l'adoption de la nouvelle réglementation en matière de marchés publics au Maroc, le Coordinateur National pour le Maroc dans l'Initiative de l'OCDE sur la Bonne gouvernance à l'appui du développement dans les pays Arabes à l'OCDE, a fait la demande auprès de l'Initiative de préparer une Étude d'apprentissage mutuel sur l'Intégrité dans les marchés publics au Maroc. L'objectif de l'Étude était d'analyser les progrès réalisés par le gouvernement du Maroc dans sa démarche de modernisation des marchés publics avec un accent particulier sur la lutte contre la corruption.

L'Étude utilise en tant que cadre analytique le projet de Liste de vérification pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics de Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial de l'OCDE (OCDE-GOV). Il s'agit de sa première application dans les pays Arabes. La Liste de vérification propose un cadre de politique assorti de dix recommandations essentielles en vue de renforcer l'intégrité et la confiance des citoyens dans la gestion des deniers publics. Ce cadre d'action souligne l'importance des procédures qui visent à renforcer dans les marchés publics la transparence, la bonne gestion, la résistance à la corruption, l'obligation de rendre des comptes et le contrôle.

L'Étude d'apprentissage mutuel sur l'Intégrité dans les marchés publics au Maroc et le projet de Liste de vérification pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics sont des documents de référence pour la conférence régionale et pour l'atelier.

OBJECTIFS ET STRUCTURE DE LA CONFÉRENCE

L'objectif principal de ces deux jours est le suivant :

- Échanger sur les bonnes pratiques dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et les pays de l'OCDE afin de renforcer l'intégrité dans la passation des marchés publics ;

- Débattre des conclusions de l'Étude d'apprentissage mutuel sur l'Intégrité dans les marchés publics au Maroc, qui est l'étude pilote de l'OCDE sur les marchés publics dans les pays Arabes ;
- Discuter les leçons tirées de l'adoption de la méthodologie de l'OCDE à l'Étude d'apprentissage mutuel et explorer de nouvelles applications des instruments de l'OCDE – tels que le Projet de Liste de vérification pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics – dans les pays Arabes.

Cet échange de deux jours est structuré comme suit :

La première journée, notamment la Conférence régionale pour le Renforcement de l'intégrité dans les marchés publics (3 avril) donne un panorama sur les dernières évolutions et bonnes pratiques internationales en termes de transparence et d'intégrité dans les marchés publics, présentées par des experts internationaux des marchés publics et discutées par des participants.

La deuxième journée est consacrée à l'Atelier pour l'échange des bonnes pratiques en matière de l'intégrité dans les marchés publics (4 avril). Cette journée donne la possibilité des échanges plus techniques entre les experts des marchés publics des pays Arabes. De plus, il sera l'occasion d'en savoir plus sur les bonnes pratiques utilisées dans les différents pays Arabes et l'OCDE afin de renforcer l'intégrité dans les marchés publics.

PARTICIPANTS

La première journée de cet échange de 2 jours sera ouverte aux délégués des pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et des pays de l'OCDE ainsi qu'aux organisations internationales, au secteur privé et à la société civile. La deuxième journée sera consacrée à des discussions plus techniques entre experts gouvernementaux des marchés publics des pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et de l'OCDE chargés de l'élaboration des politiques en matière des marchés publics, de leur mise en œuvre et du contrôle de leur application.

L'interprétation simultanée en anglais, en français et en arabe est assurée durant les deux jours.

MÉTHODE

La Conférence régionale pour le Renforcement de l'intégrité dans les marchés publics est structurée en 4 séances plénières consécutives. Chaque séance est lancée par une présentation introductive exposant des dernières tendances internationales, suivie des présentations et des remarques des pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et de l'OCDE, et d'une discussion autour du thème de la séance.

L'Atelier pour l'échange des bonnes pratiques en matière d'intégrité dans les marchés publics suit une structure qui renforce davantage la possibilité d'échange entre les experts des marchés publics. Pour les trois séances thématiques proposées durant la journée d'atelier, les experts sont invités à partager sur les pratiques courantes de leurs pays respectifs. Il s'agit pour **chaque expert d'exposer les développements récents dans son pays dans les trois domaines suivants :**

- 1) Mesures préventives pour les zones vulnérables à la corruption dans la passation des marchés publics ;
- 2) Le renforcement des capacités des fonctionnaires en charge des marchés publics ; et
- 3) Systèmes de recours pour les réclamations afin de renforcer la confiance des fournisseurs potentiels.

Les experts présenteront les pratiques de leur pays dans le cadre des Tables rondes, animées par les modérateurs des séances. Les interventions ne doivent pas dépasser 3-5 minutes.

LIEU DE RÉUNION

La conférence régionale et l'atelier se tiendront au siège de la Trésorerie Générale du Royaume du Maroc. Pour plus d'informations concernant la logistique de deux jours, veuillez vous référer à la Note d'information pratique.

PERSONNES DE CONTACT

Pour de plus amples informations, je vous prie de bien vouloir prendre contacte avec les personnes suivantes :

Mlle Aniko Hrubí
Direction de le Gouvernance publique et du développement territorial
Tél : +33 (0) 1 45 24 82 26
Fax : +33 (0) 1 45 24 85 63
Email : aniko.hrubí@oecd.org

Mlle Carly Avery
Direction de le Gouvernance publique et du développement territorial
Tél : +33 (0) 1 45 24 16 24
Fax : +33 (0) 1 45 24 63 86
Email : carly.avery@oecd.org

M. Ahmed Bouriss
Directeur du contrôle et de l'Exécution des dépenses de l'État
Trésorerie Générale du Royaume du Maroc
Tél : +212 (0) 37 57 82 81
Fax : +212 (0) 37 57 82 83
Email : ahmed.bouriss@tgr.gov.ma

MERCREDI, 2 AVRIL 2008

Après-midi	Arrivée des participants
20.00 – 21.00	Cocktail de bienvenue à l' <i>Hôtel La Tour Hassan</i>

JEUDI 3 AVRIL 2008

CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR LE RENFORCEMENT DE L'INTÉGRITÉ DANS LES MARCHÉS PUBLICS

9.00 – 9.30	<i>Enregistrement des participants</i>
9.30 – 10.15	OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE
	Allocutions de bienvenue et remarques introductives prononcées par le gouvernement du Maroc et du Secrétariat de l'OCDE <i>S.E. M. Salaheddine Mezouar</i> , Ministre de l'Économie et des Finances, Maroc <i>M. Saïd Ibrahimi</i> , Trésorier Général, Trésorerie Générale du Royaume, Maroc <i>M. Christian Vergez</i> , Chef de la division, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE
10.15 – 11.30	SÉANCE I : L'ÉTUDE D'APPRENTISSAGE MUTUEL SUR L'INTÉGRITÉ DANS LES MARCHÉS PUBLICS AU MAROC – PARTAGER LES EXPÉRIENCES D'UN PROJET PILOTE
	Description et objectifs de la séance <i>L'Étude d'apprentissage mutuel représente une action innovatrice de création et de partage de connaissances. Ce projet pilote analyse les progrès réalisés par le gouvernement du Maroc dans sa démarche de modernisation des marchés publics en mettant un accent particulier sur la lutte contre la corruption.</i> <i>Il s'agit d'une adaptation de la méthodologie de l'OCDE dans le cadre de l'Initiative de Bonne Gouvernance à l'appui du développement dans les pays Arabes. L'Étude s'appuie notamment sur la Liste de vérification de l'OCDE-GOV qui souligne l'importance de la bonne gouvernance, en particulier de la transparence, la bonne gestion, la résistance à la corruption, l'obligation de rendre des comptes et le contrôle pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics.</i> <i>L'objectif de la séance est de partager les expériences des différentes parties prenantes qui ont participé à la préparation de l'Étude d'apprentissage mutuel et d'explorer les intérêts des autres pays Arabes vis-à-vis de projets similaires dans le tour de table.</i>

	<p>Présidence : <i>M. Monkid Mestassi</i>, Secrétaire Général, Ministère des Affaires Économiques et Générales, Maroc</p> <p>Présentations</p> <p><i>M. Ahmed Bouriss</i>, Directeur du contrôle et de l'Exécution des dépenses de l'État, Maroc: Conclusions de l'Étude d'apprentissage mutuel sur l'Intégrité dans les marchés publics au Maroc</p> <p><i>Mme Elodie Beth</i>, Administratrice, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE : Étude d'apprentissage mutuel et bonnes pratiques, l'application pilote du projet de <i>Liste de vérification de l'OCDE pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics</i></p> <p>Tour de table</p> <p>Tour de table incluant notamment les commentaires des membres de l'équipe en charge de la préparation de l'Étude d'apprentissage mutuel</p> <p><i>M. Jean-Pierre Bueb</i>, Consultant, France</p> <p><i>M. Mahmood Al Bastaki</i>, Directeur Commercial, « Dubai World », Dubaï, Émirats arabes unis</p> <p><i>M. John Read</i>, Ancien Directeur des Politiques des marchés publics, Canada</p> <p>Discussion</p> <p>Questions à examiner :</p> <p><i>Quels sont les développements récents dans votre pays pour améliorer l'intégrité dans les marchés publics ? Quels sont les problèmes les plus pressants ?</i></p> <p><i>Comment le projet de Liste de vérification pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics peut-il être utilisé dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient?</i></p> <p><i>Quelles leçons peuvent être tirées du projet pilote d'Étude d'apprentissage mutuel pour les pays de la région?</i></p>
11.30 – 11.45	<i>Pause café</i>

11.45 – 13.15	SÉANCE II : QUEL EST LE DEGRÉ ADÉQUAT DE TRANSPARENCE POUR ASSURER L'INTÉGRITÉ DANS LE CYCLE DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS ?
	<p>Description et objectifs de la séance</p> <p><i>La transparence constitue un principe clé pour la prévention de la corruption et la promotion de l'intégrité dans les marchés publics. Dans le contexte des marchés publics, la transparence s'entend comme la possibilité pour toutes les parties prenantes de connaître et de comprendre les moyens et procédures par l'intermédiaire desquels les marchés sont définis, attribués et gérés.</i></p> <p><i>La séance donne la possibilité aux participants d'engager une discussion sur le degré adéquat de transparence dans le cycle entier de la passation des marchés publics, en particulier dans les phases:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>d'adjudication (ex : publication des appels d'offres, détermination des critères d'évaluation, etc.),</i> • <i>en amont de l'adjudication (évaluation des besoins, opportunité des dépenses),</i> • <i>en aval de l'adjudication (exécution du contrat et paiement).</i> <p><i>La séance cherche à définir quelles informations doivent être communiquées aux différentes phases de la passation, et quelles sont les informations qui doivent rester confidentielles. Par ailleurs seront explorés les moyens d'assurer un minimum de transparence pour les exceptions aux procédures compétitives.</i></p> <hr/> <p>Présidence : <i>Mr. Mazen Ali Hussein</i>, Chef de projet, Plan palestinien de la réforme de développement, ministère de planification, Autorité Palestinienne</p> <p>Présentation introductive et modérateur : <i>Mr. Egal Noor Roble</i>, Chef officier, Réforme des marchés publics, Banque Africaine de Développement</p> <p>Commentateurs</p> <p><i>M. Khaled Johmani</i>, Directeur Général, Commission Supérieure des Marchés, Tunisie</p> <p><i>Mr. Serge Maurel</i>, Conseiller, Service central de prévention de la corruption, France</p> <p><i>M. Ahmet Arif Sezgin</i>, Spécialiste des marchés publics, Autorité des marchés publics, Turquie</p> <hr/> <p>Discussion</p> <p>Questions à examiner :</p> <p><i>Comment définir un degré adéquat de transparence dans les marchés publics ?</i></p> <p><i>Quelles informations doivent rester confidentielles tout au long de la passation des marchés publics ?</i></p> <p><i>Comment la transparence est-elle assurée dans les phases d'évaluation des besoins et d'exécution du marché ?</i></p>
13.15 – 14.30	<i>Déjeuner</i>

14.30 – 16.00	SÉANCE III : RESPONSABILISER DES GESTIONNAIRES DES MARCHES PUBLICS : QUELS MÉCANISMES ?
	<p>Description et objectifs de la séance</p> <p><i>Un système de contrôle ne peut fonctionner que s'il existe une chaîne de responsabilité bien définie pour les preneurs de décisions. Les marchés publics doivent aussi être soumis à des contrôles articulés afin de vérifier la conformité, l'efficacité et l'intégrité à la fois des procédures et des personnes. Par ailleurs, les soumissionnaires doivent disposer de voies de recours pour contester les décisions de l'administration. Afin de garantir l'efficacité du système, il est nécessaire que les irrégularités et actes de corruption soient suivis de sanctions disciplinaires et/ou pénales.</i></p> <p><i>La séance vise à faire un état des lieux des mécanismes permettant de responsabiliser les décideurs dans la passation de marchés publics, plus particulièrement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les procédures de contrôle interne et externe;</i> • <i>les mesures de suivi du contrôle, tant pour améliorer le système que pour sanctionner les irrégularités et la corruption.</i> • <i>Les voies de recours dont disposent les soumissionnaires pour contester l'équité d'une procédure de passation.</i> <p>Présidence : <i>M. Djoudi Bouras</i>, Responsable des Questions Économiques, Conseil National Économique et Social, Algérie</p> <p>Présentation introductive et modérateur : <i>M. Sarhane Abdellah</i>, Premier vice-président de la Cour des Comptes, Maroc : Le contrôle juridictionnel dans le dispositif général du contrôle des marchés publics</p> <p>Commentateurs</p> <p><i>Ms. María de Los Angeles Trigo Quiroga</i>, Contrôleur national, Bureau du Contrôle de l'État, Ministère de l'Économie et de Finance, Espagne</p> <p><i>M. John Read</i>, Ancien Directeur des Politiques des marchés publics, Canada</p> <p>Discussion</p> <p>Questions à examiner :</p> <p><i>Quelles sont les mesures de contrôle interne et externe en place pour déceler les irrégularités et la corruption dans les marchés publics ? Quels sont les mécanismes qui permettent de s'assurer que les résultats du contrôle soient suivis d'effet ?</i></p> <p><i>De quels mécanismes disposent les soumissionnaires pour contester les actes de l'administration pendant la passation des marchés publics ?</i></p> <p><i>Comment assurer en pratique que les fonctionnaires fassent l'objet de sanctions disciplinaires et/ou pénales en cas d'irrégularités ou de corruption ?</i></p>
16.00 – 16.30	Pause café

16.30 – 17.45	SÉANCE IV : LE RÔLE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS
	<p>Description et objectifs de la séance</p> <p><i>L'utilisation des nouvelles technologies pour la passation des marchés publics fait partie d'une stratégie plus globale de modernisation du secteur public. Cela peut permettre de:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>renforcer la transparence et de la confiance dans les marchés publics ;</i> • <i>prévenir la corruption, notamment en évitant un contact direct entre les fonctionnaires et les fournisseurs potentiels;</i> • <i>améliorer l'efficacité. Ainsi la diminution des coûts d'utilisation et aussi des prix des biens et des services acquis permet à terme de compenser le coût d'investissement initial dans le système.</i> <p><i>La séance donne la possibilité de faire le point sur les dernières avancées en matière de dématérialisation des marchés publics et d'explorer les potentiels et limites de différents instruments en ligne pour renforcer la transparence et prévenir la corruption. Seront discutés plus particulièrement les expériences de mise en place de portails électroniques et d'utilisation des enchères inversées en ligne.</i></p>
	<p>Présidence : <i>M. Youssef Saad</i>, Chef d'équipe, Expert confirmé des marchés publics, OMSAR, Liban</p> <p>Présentation d'ouverture et modérateur : <i>Mme Caroline Nicholas</i>, Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI)</p> <p>Commentateurs</p> <p><i>M. Youssef Saad</i>, Chef d'équipe, Expert confirmé des marchés publics, OMSAR, Liban</p> <p><i>M. Mohamed Saad Alaoui</i>, Chargé du projet, Gestion intégrée de la dépense, Trésorerie Générale, Maroc</p> <p><i>Mme Nevine Gamal</i>, Chargée de mission, Dématérialisation des marchés publics, Égypte</p>
	<p>Discussion</p> <p>Questions à examiner :</p> <p><i>Comment la dématérialisation des marchés publics contribue-t-elle à la prévention de la corruption dans les marchés publics, notamment au travers de pratiques telles que les enchères inversées?</i></p> <p><i>Quel est l'impact de l'utilisation du portail national (une meilleure gestion des marchés publics, concurrence renforcée, procédures raccourcies, etc.) ?</i></p> <p><i>Quelles sont les statistiques disponibles sur les marchés publics ? Le portail national permet-il d'interroger ces bases de données ?</i></p>
17.45 –18.00	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE

<p>M. Ahmed Bouriss, Directeur du contrôle et de l'Exécution des dépenses de l'État, Maroc</p> <p>M. Christian Vergez, Chef de division, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE</p> <p>M. Martin Forst, Chef de division, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE</p>

VENDREDI 4 AVRIL 2008

ATELIER POUR L'ÉCHANGE DES BONNES PRATIQUES POUR LE RENFORCEMENT DE L'INTÉGRITÉ DANS
LES MARCHÉS PUBLICS

9.00 – 9.10	OUVERTURE DE L'ATELIER POUR L'ÉCHANGE DES BONNES PRATIQUES
	Remarques introductives du gouvernement du Maroc et du Secrétariat de l'OCDE <i>M. Christian Vergez</i> , Chef de division, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE <i>M. Ahmed Bouriss</i> , Directeur du contrôle et de l'Exécution des dépenses de l'État, Maroc
9.10 – 10.30	SÉANCE I : MESURES PRÉVENTIVES POUR LES ZONES VULNÉRABLES A LA CORRUPTION DANS LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS
	Description et objectifs de la séance <i>S'il est généralement admis que les réformes de la passation des marchés publics doivent suivre les principes de la bonne gouvernance, les efforts internationaux se sont concentrés sur la phase de formation du contrat, de la définition des spécifications à l'attribution du contrat.</i> <i>Cette phase est la plus réglementée et la plus transparente de la passation des marchés publics, la « partie émergée de l'iceberg ». Cependant, une enquête de l'OCDE a souligné que les administrations devaient prendre des mesures complémentaires pour prévenir le risque de corruption à toutes les étapes de la passation des marchés publics et, en particulier, au stade de l'évaluation des besoins, particulièrement exposé aux interventions politiques, et lors de l'exécution du contrat et du paiement. Ces différentes étapes font moins souvent l'objet de mesures de transparence, car elles ne sont généralement pas visées par la réglementation des marchés publics.</i> Modérateurs : <i>Mme Nicola Ehlermann-Cache</i> , Analyste confirmée de politique, Direction des affaires financières et des entreprises, OCDE et <i>M. Khaled Johmani</i> , Directeur Général, Commission Supérieure des Marchés, Tunisie Présentation : <i>M. Jean-Pierre Bueb</i> , Consultant, France Après les remarques introductives des 2 modérateurs et la présentation, les experts sont invités, durant le <i>Tour de table</i> , à indiquer les zones à risques pour la corruption dans les marchés publics qui ont été identifiées dans leur pays respectifs et les mesures en place pour les prévenir. Commentateur : <i>M. Martin Priborsky</i> , l'Office Européen de lutte anti-fraude (OLAF), Commission Européenne Rapporteur : <i>M. János Bertók</i> , Administrateur Principal, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE

	<p>Discussion</p> <p>Questions à examiner :</p> <p><i>Quelles sont les zones à risques pour la corruption dans le cycle de passation des marchés publics (ex : évaluation des besoins, adjudication, exécution du marché)?</i></p> <p><i>Comment ces irrégularités et les actes de corruption peuvent-ils être détectés dans les marchés publics? Quels mécanismes de contrôle permettent d'identifier ces risques ?</i></p> <p><i>Quelles sont les mesures et les bonnes pratiques en place pour diminuer ces risques?</i></p>
10.30 – 11.00	Pause café

11.00 – 12.30	<p>SÉANCE II : LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FONCTIONNAIRES EN CHARGE DES MARCHÉS PUBLICS</p>
	<p>Description et objectifs de la séance</p> <p><i>La professionnalisation du métier d'acheteur public au moyen de capacités adéquates, d'un corps commun de connaissances, de compétences et de règles déontologiques, est essentielle pour renforcer la résistance aux erreurs de gestion, au gaspillage et à la corruption. Des mesures de précaution bien précises doivent être prises pour favoriser l'intégrité et empêcher l'influence d'intérêts personnels des agents sur la prise de décision publique.</i></p> <p><i>La séance ouvre la possibilité d'échanger les expériences pour améliorer la professionnalisation dans le domaine des marchés publics, en particulier comment assurer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>des capacités suffisantes, notamment en termes de ressources humaines et de compétences;</i> • <i>une gestion adaptée des ressources humaines ;</i> • <i>des règles et mesures déontologiques définies et communiquées aux fonctionnaires concernés.</i> <p>Modérateur : M. Yehya Mohamed Ali Al-Ashwal, Président, Comité Technique, Bureau de supervision, de transparence et de contrôle des passations de marchés publics, Yémen</p> <p>Après les présentations des 2 modérateurs en guise d'introduction, les experts sont invités, durant le <i>Tour de table</i>, à indiquer les pratiques de leurs pays respectifs en termes de professionnalisation du métier d'acheteur public (capacités, gestion des ressources humaines, règles et mesures déontologiques).</p> <p>Commentateur : M. George E. Adair, Conseiller régional, OCDE</p> <p>Rapporteur : M. Abdelaziz El Haddad, Chef de la division du conseil et de l'arbitrage, Trésorerie Générale du Royaume, Maroc</p> <p>Discussion</p> <p>Questions à examiner :</p> <p><i>Comment professionnaliser le métier d'acheteur, notamment au travers de recrutement ciblés, de guides, d'outils et de formations spécifiques à l'achat ?</i></p> <p><i>Quelles sont les règles et mesures déontologiques qui s'appliquent aux fonctionnaires impliqués dans la passation des marchés publics ?</i></p>
12.30 – 14.00	Déjeuner

14.00 – 15.30	SÉANCE III : SYSTÈMES DE RECOURS POUR LES RÉCLAMATIONS AFIN DE RENFORCER LA CONFIANCE DES FOURNISSEURS POTENTIELS
	<p>Description et objectifs de la séance</p> <p><i>Un élément primordial pour favoriser un climat de confiance avec les fournisseurs potentiels dans les marchés publics est celui de l'institution d'un mécanisme de recours pour les réclamations et litiges concernant les décisions sur les marchés publics. Ce recours offre la possibilité à des soumissionnaires non-satisfaits, de vérifier la sincérité et l'exactitude des décisions prises par l'administration.</i></p> <p><i>La séance offre la possibilité de partager les expériences dans l'institution et le fonctionnement des systèmes de recours. Les éventuelles difficultés à assurer l'indépendance du recours et sa rapidité seront abordées.</i></p> <p>Modérateurs : <i>M. Robert Anderson</i>, Conseiller, Organisation mondial du commerce et <i>M. Yahya Al Kasbi</i>¹, Directeur Général, Département des marchés publics, Jordanie</p> <p>Après les présentations des 2 modérateurs en guise d'introduction, les experts sont invités, durant le <i>Tour de table</i>, à présenter les expériences pour assurer un traitement équitable des réclamations des soumissionnaires non-satisfaits.</p> <p>Commentateur : <i>M. Yves Allain</i>, Spécialiste confirmé de marchés publics, Programme de GOV-Sigma, OCDE ; Ministère de l'Économie, des finances et de l'emploi, France</p> <p>Rapporteur : <i>Mme Elodie Beth</i>, Administratrice, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE</p> <p>Discussion</p> <p>Questions à examiner :</p> <p><i>De quels mécanismes disposent les soumissionnaires pour contester les actes de l'administration pendant la passation des marchés publics ?</i></p> <p><i>Quelles sont les garanties qui permettent d'assurer l'indépendance du mécanisme de recours ?</i></p> <p><i>Comment assurer que les décisions du mécanisme de recours sont traitées dans des délais raisonnables ?</i></p>
15.30 –16.00	CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE ET DE L'ATELIER
	<p><i>M. Abdelaziz El Haddad</i>, Chef de la division du conseil et de l'arbitrage, Trésorerie Générale du Royaume, Maroc</p> <p><i>M. Janos Bertók</i>, Direction de la Gouvernance publique et du développement territorial, OCDE</p> <p><i>M. Ahmed Bouriss</i>, Directeur du contrôle et de l'Exécution des dépenses de l'État, Maroc</p>

¹ A l'absence de M. Al Kasbi, sa présentation était prononcée par le Modérateur de la séance